

LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE M. JOHN CARSON ET L'HONORABLE JOHN TURNER

Motion n° 11—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les lettres échangées entre M. John Carson, président de la Commission de la Fonction publique et de l'honorable John Turner, ministre de la Justice, au sujet du bilinguisme dans la Fonction publique et de son application aux termes de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A réserver.

M. l'Orateur: Réservée.

• (1430)

LE RAPPORT D'EXPERT RELATIF À LA CITÉ DU HAVRE

Motion n° 19—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert préparé en 1968 pour la Société centrale d'hypothèques et de logement en ce qui concerne le projet d'étude du développement à long terme de la Cité du Havre, ainsi qu'il en a été fait mention dans la réponse à la question n° 1323 de la première session de ce Parlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je propose cette motion au nom du député de Moose Jaw.

M. David Weatherhead (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, ce rapport n'a pas encore été présenté ni au ministre d'État chargé des Affaires urbaines ni au ministre des Transports. Les fonctionnaires supérieurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement et du Conseil des ports nationaux ont été priés d'étudier le rapport et de formuler des recommandations au gouvernement. En conséquence, le rapport n'est donc pas disponible et ne saurait être déposé pour le moment. Dans ces conditions, le député accepterait-il de retirer sa motion?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je la retirerais volontiers, monsieur l'Orateur, pourvu que le député ait le droit de la faire de nouveau inscrire au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

L'ENTENTE ENTRE LA PANARCTIC OILS ET DES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES CONCERNANT LES RÉSERVES DE GAZ DE L'ARCTIQUE

Motion n° 42—**M. Douglas:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'entente conclue entre la *Panartic Oils Ltd.* et le consortium de firmes américaines comprenant la *Tenneco Oils and Minerals Ltd.*, la *Columbia Gas Systems Inc.*, la *Texas Eastern Transmission Co.* et la *Northern Natural Gas Co.* relativement au droit de premier refus concernant les réserves de gaz de l'Arctique.

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la production de l'entente sans une autorisation écrite des parties constituerait un abus de confiance de la part du gouvernement. Cette autorisation n'ayant pu être obtenue, ce document

[M. l'Orateur.]

confidentiel ne saurait être déposé. Pour ce motif, je prierais le député de bien vouloir retirer sa motion.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, puisque le gouvernement du Canada est le plus gros actionnaire de cette compagnie, je ne saurais accepter la déclaration selon laquelle on ne saurait obtenir l'autorisation. En conséquence, je demande que la motion soit maintenant mise aux voix.

M. Jerome: Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour. Les autres motions sont-elles reportées?

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, les cinq avis de motions n°s 52 à 56 inclusivement qui sont inscrits en mon nom se rapportent tous, globalement, au même sujet et demandent la production de copies de toute correspondance et rapports échangés concernant la construction d'une conserverie dans la région de Prince-Rupert. J'ai abordé la question il y a quelque temps avec le secrétaire parlementaire en le priant de bien vouloir répondre le plus tôt possible à ces motions afin que les promoteurs de cette conserverie puissent avoir toutes les données nécessaires avant que la saison de la pêche ne soit trop avancée. Serait-ce possible d'obtenir une réponse à ces motions mercredi prochain?

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, j'ai de nouveau pris note des numéros de ces motions et je les ai examinées au nom de l'honorable député. Bien que quelques réponses soient en voie de préparation, d'autres, par contre, présentent certaines difficultés. Nous continuons à étudier la question et nous espérons fournir bientôt toutes les données attendues.

M. l'Orateur: Les autres motions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

ORDRES ET DÉCORATIONS

LE NOUVEAU RÉGIME CANADIEN—REMISE, À L'AVENIR, DE LA CROIX VICTORIA ET DE LA MÉDAILLE GEORGE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre concernant l'un des points qu'il n'a pas abordés dans sa déclaration sur les décorations. Me dirait-il si les citoyens canadiens continueront de mériter des décorations du Commonwealth, telles que la Croix Victoria et la Médaille George?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il a été décidé, au sujet de ces deux décorations, que les récipiendaires canadiens continueront à les porter et qu'elles auront préséance sur les nouvelles décorations canadiennes. En ce qui a trait aux futures décorations et au problème soulevé par l'honorable député, nous demanderons l'avis du comité consultatif du Gouverneur général.